

# Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale CHRS

## 1. EDITORIAL

Créé par arrêté préfectoral en mars 2003 le CHRS est régi par convention avec la Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale. Le CHRS Espérance fonctionne dans le respect de l'article 345-1 du Code de l'Action Sociale et des familles. Il est habilité pour 50 lits d'hébergement, répartis de façon modulable en une structure collective (8 à 10 lits), 1 appartement regroupé (3 lits) et des appartements en diffus (37 lits) permettant une capacité d'accueil totale de 30 unités familiales en moyenne. Le public accueilli en CHRS est majoritairement issu du Centre Alsace, entendu comme le territoire des UTAMS sud du département. Le CHRS Espérance est ouvert toute l'année et une action de veille sociale est mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, date de la fermeture de l'hébergement d'urgence. Les prestations délivrées par le CHRS sont définies dans un contrat de séjour signé entre la structure et les bénéficiaires. Elles sont de plusieurs natures :

- ✚ L'accompagnement social et éducatif,
- ✚ L'hébergement,
- ✚ Un accompagnement vers une solution de relogement adapté.

Le projet du CHRS Espérance s'articule avec les autres services du Pôle de Développement Social de l'ARSEA et plus particulièrement avec les établissements et services Espérance, à savoir un dispositif de veille sociale sur la communauté des communes de Sélestat, le Centre Parental, les Maisons Relais (Résidence du Courlis et Relais du Bernstein), les logements d'insertion, la colocation coachée (logement insertion jeunes), les actions d'accompagnement social lié au logement. Nous favorisons ainsi la continuité des parcours d'insertion, en amont ou en aval du séjour des bénéficiaires en adaptant les réponses aux problématiques des personnes tout en mobilisant les partenariats institutionnels, le SIAO 67 en particulier.

## 2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Le rôle du travailleur social est de permettre un accompagnement global, adapté aux besoins des personnes accueillies, dans le but d'une réinsertion socio-professionnelle et donc l'autonomie. Pour cela, il pourra aborder tout au long de l'accompagnement les questions liées à :

### La santé

- ✚ Coordination avec les référents médicaux,
- ✚ Actions collectives menées conjointement avec les services de soin au regard des besoins du public,

- ✚ Orientation des bénéficiaires vers le centre d'examen et de santé de la CPAM de Colmar pour les bilans de santé,
- ✚ Accompagnement pour l'obtention d'une couverture maladie,
- ✚ Aide à la gestion du suivi médical,
- ✚ Orientation, et/ou accompagnement vers les professionnels de santé ou dispositifs de soins adaptés de droit commun.

### **L'emploi**

- ✚ Accès aux démarches administratives,
- ✚ Inscription à Pôle Emploi ou à la Mission locale, le cas échéant,
- ✚ Mise en œuvre d'actions collectives conjointes entre les dispositifs d'insertion professionnelle et le CHRS,
- ✚ Coordination avec les différents partenaires,
- ✚ Remise en forme d'un CV, d'une lettre de motivation,
- ✚ Recherche d'emploi.

### **Le logement**

- ✚ En fonction du projet de relogement, nous nous orienterons vers le SIAO (maison relais, LAPY, colocation coachée ou autres dispositifs),
- ✚ Développement d'actions collectives en partenariat avec l'UTAMS et le CCAS (actions autour du logement),
- ✚ Réunions collectives avec l'ensemble des acteurs du territoire,
- ✚ Partenariat avec les bailleurs sociaux et privés,
- ✚ Accompagnement à la gestion et l'entretien d'un logement pour une bonne occupation,
- ✚ Accompagnement à l'obtention d'un logement (demande de logement auprès des bailleurs sociaux), voire démarches vers le parc privé,
- ✚ Etre vigilant à ce que les personnes connaissent et respectent les droits et les devoirs d'un locataire,
- ✚ Le respect des bons rapports avec le voisinage et l'intégration sur le secteur de résidence.

### **Le budget**

- ✚ Accompagnement dans la gestion budgétaire,
- ✚ En cas d'endettement, prise de contact avec les créanciers (bailleurs sociaux, impôts, CAF...) pour des plans d'apurement et aide au montage du dossier de surendettement,
- ✚ Réflexion et mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles autour du budget,
- ✚ Partenariat permettant l'accès à des colis alimentaires via la banque alimentaire et les restos du cœur,
- ✚ Accompagnement à l'accès aux ressources,
- ✚ Réorientation vers les partenaires adaptés.

### **Le social**

- ✚ Ouverture sur la vie de la ville,
- ✚ Informer sur les droits et devoirs d'un citoyen,
- ✚ Ouverture sur la culture,
- ✚ Proposition d'actions collectives (repas collectifs, sortie, bricolage, travaux, café bla-bla...),
- ✚ Accompagnement dans l'épanouissement personnel (inscription à un loisir, orientation vers le GEM...),
- ✚ La régularisation et l'actualisation de la situation administrative (papiers d'identité, avis d'imposition, ...).

## La parentalité

- ✚ Accompagnement vers l'ensemble des dispositifs ayant attiré au soutien et à l'accompagnement à la parentalité,
- ✚ Prévention à la protection de l'enfance et mise en place d'étayage en lien avec la micro-crèche, les crèches locales, l'AGF et le périscolaire,
- ✚ Coordination avec les différents partenaires,
- ✚ Activité collective ou individuelle.

## La justice

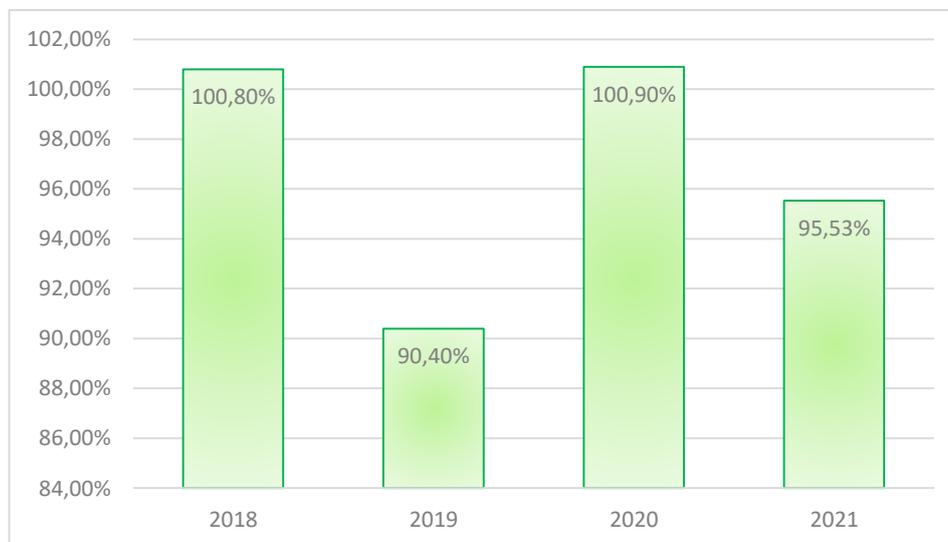
- ✚ Coordinations avec les services de justice et plus particulièrement le SPIP,
- ✚ Accompagnement et coordination avec les avocats du territoire.

## Le handicap

- ✚ Aide à l'obtention de leurs droits,
- ✚ Lien avec les services de la MDPH ou autre partenaire,
- ✚ Coordination avec les différents partenaires.

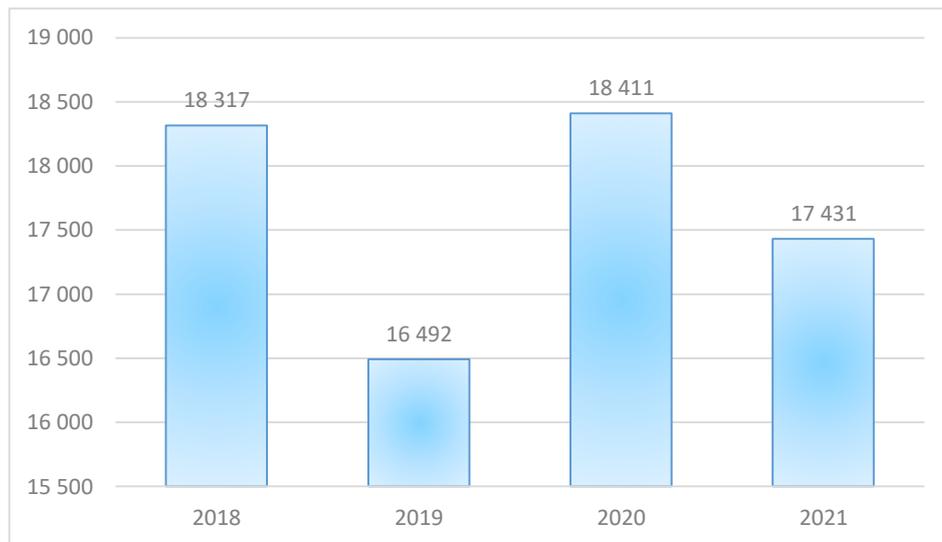
Ce travail d'accompagnement est mené en partenariat avec les différentes associations et les partenaires institutionnels présents sur le territoire de Sélestat, afin d'effectuer un accompagnement le plus efficient possible. Durant l'accompagnement, chaque semaine, un entretien est réalisé avec les bénéficiaires dans le but de travailler les différents points, en lien avec leurs problématiques.

### 2.1. Taux d'occupation



Malgré le contexte sanitaire, nous pouvons constater un taux d'occupation élevé mais stable par rapport aux années précédentes. Nous avons accompagné sur l'année 2021, 42 unités familiales.

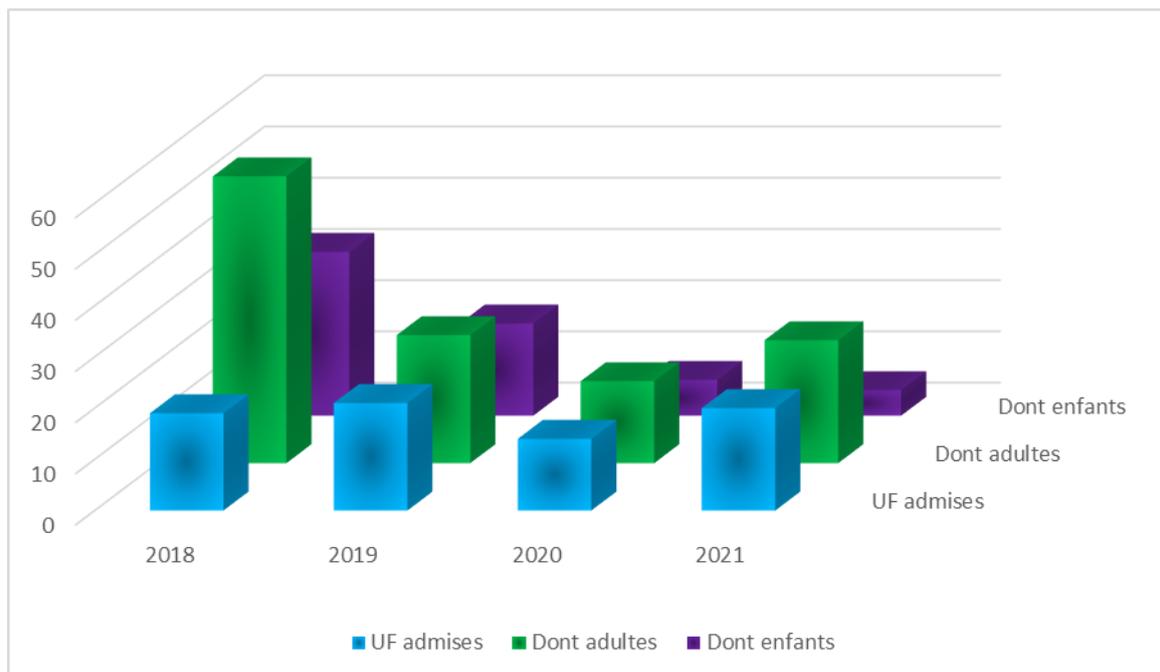
## 2.2. Nombre de nuitées



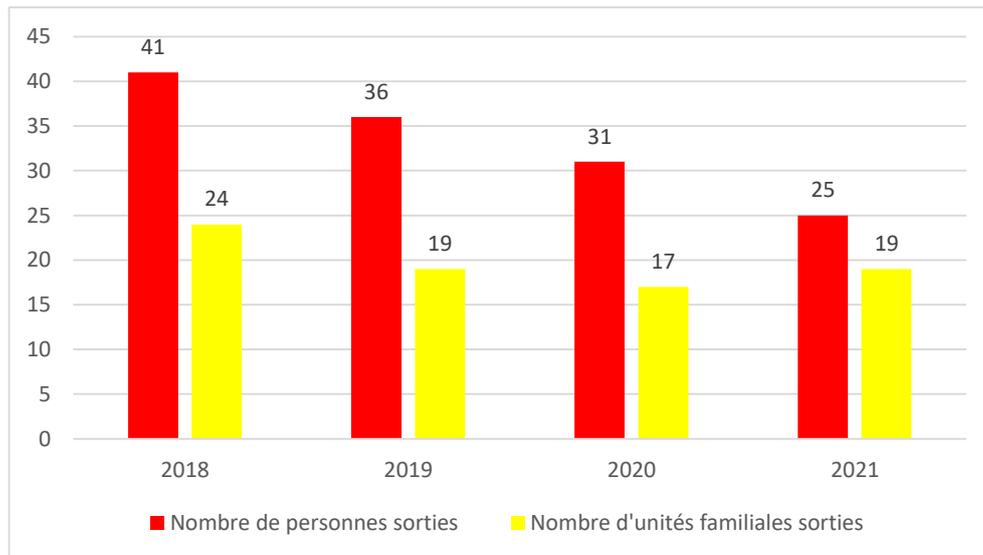
## 2.3. Entrées et sorties en 2021

### Les entrées

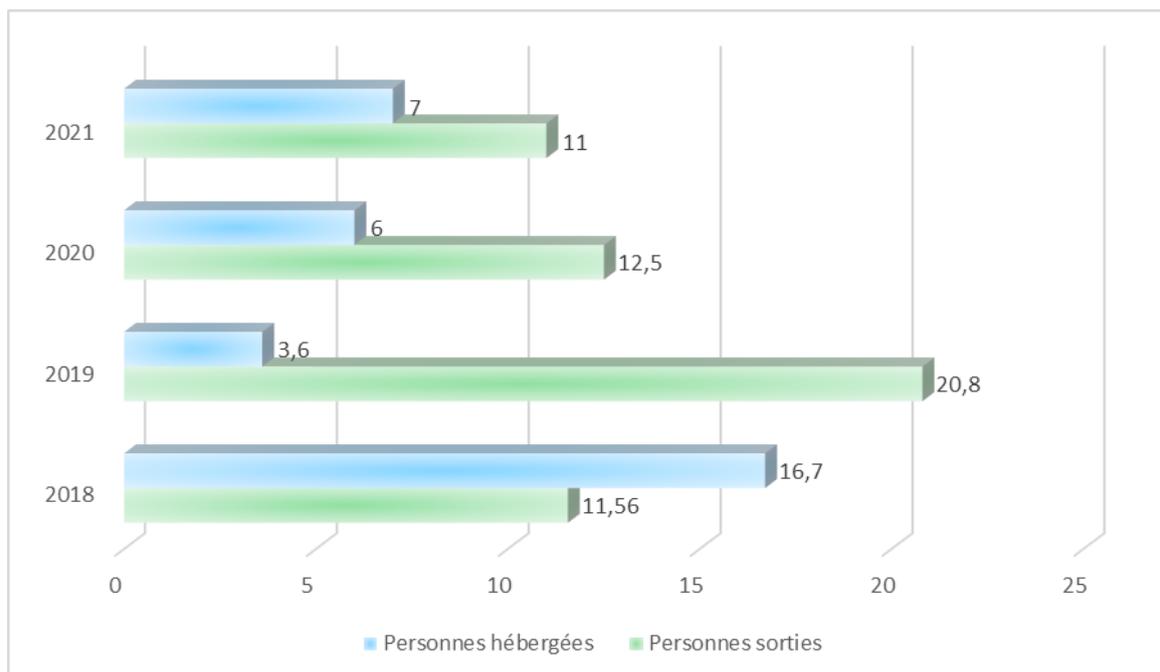
	UF admises	Dont nb adultes	Dont nb enfants
<b>2018</b>	19	56	32
<b>2019</b>	21	25	18
<b>2020</b>	14	16	7
<b>2021</b>	20	24	7



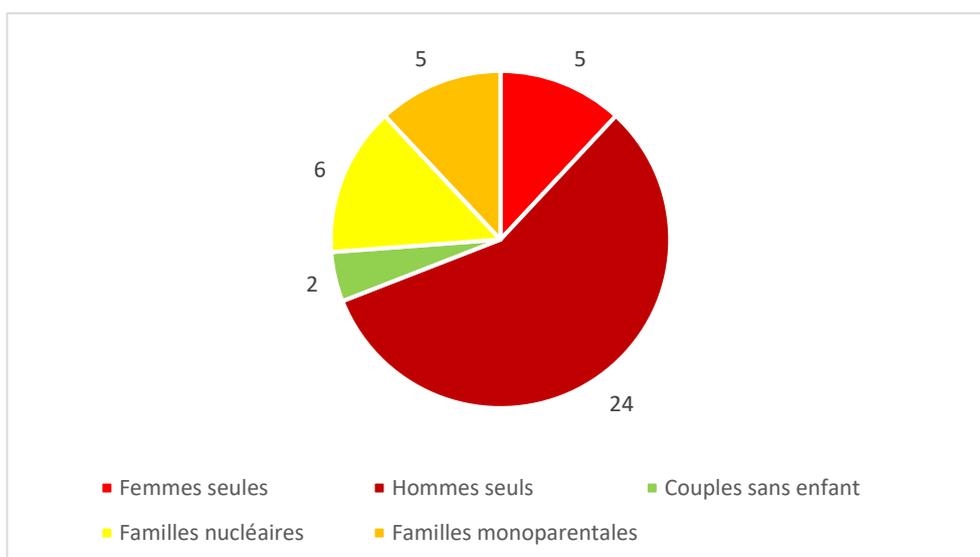
## Les sorties



### 2.4. Durée moyenne de séjour des personnes hébergées en 2021 (en mois)



## 2.5. Typologie des unités familiales accueillies en 2021



Soit sur l'année civile, 42 unités familiales ont été accompagnées par l'établissement.

## 2.6. Age et sexe des personnes hébergées

### Répartition des enfants accueillis par âge

ENFANTS	2020	2021
0-3 ans	8	9
4-18 ans	19	18

### Répartition des adultes accueillis par âge

ADULTES	2020	2021
18-25 ans	14	11
26-60 ans	34	38
60 ans et +	1	1

## 2.7. Mouvements de l'année : nombre d'entrées / nombre de sorties

### Nature des entrées par ménage

Unités familiales admises au CHRS : 20

- ✚ 17 personnes isolées
- ✚ 2 couples avec enfants
- ✚ 1 famille monoparentale

## Nature des sorties du CHRS par ménage

Au cours de l'année 2021, 19 unités familiales ont quitté le CHRS, soit 25 personnes.

## Difficultés rencontrées par les personnes accueillies sur l'année

DIFFICULTES	2020	2021
Emploi / Formation	32	36
Economie / Gestion	29	32
Justice	22	14
Parentalité	20	16
Santé	19	28
Relations sociales	17	31
Tenue et occupation du logement	17	13
Prise en charge ASE	12	6
Addictions	10	26
Violences familiales	10	7
Santé psychique	7	29

Nous pouvons observer que certaines problématiques telles que la santé (physique et psychique), les relations sociales ainsi que les addictions sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente.

Effectivement les confinements, ainsi que les différentes mesures sanitaires ont eu un impact direct sur les personnes prises en charge. Néanmoins, nous avons accueilli moins de personnes présentant des problématiques de justice ou ayant un suivi avec l'ASE. Pour le reste nous pouvons observer une certaine stabilité au niveau des chiffres.

## Partenaires orienteurs

PARTENAIRES ORIENTEURS	2020	2021
UTAMS	14	38
Mission locale	2	0
CCAS Sélestat	9	9
CHS ERSTEIN	0	1
EPSAN, CSAPA, centre de postcure	1	1
SPIP/PJJ	2	1
AEMO/SIS/Médiation	0	0
Divers partenaires secteur	7	11
Autres partenaires hors secteur (Molsheim-Strasbourg)	3	0
Demande en direct	1	0
Autres CHRS	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>64</b>

L'année 2021 montre un nombre de demande de prise en charge au CHRS très élevé.  
L'année 2020 est légèrement tronquée par la crise COVID et les périodes de confinements qui a vu le nombre de demandes en baisse. Le principal orienteur est l'UTAMS Sud.

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### 3.1 Vie de l'établissement

Du fait de la crise du COVID 19, nous avons dû nous adapter aux différentes mesures sanitaires demandées par l'Etat, ce qui a eu pour conséquence de freiner l'organisation de certaines activités collectives.

Nous avons rencontré des difficultés concernant les rencontres avec les partenaires (télétravail et suppression des permanences de certains organismes). Cela a eu un impact sur le bon avancement des accompagnements, que ce soit en terme de temps, de complexité des démarches, ainsi que sur l'aspect psychologique des personnes.

Cette année a été marquée par différents mouvements au sein de l'équipe. Nous notons le départ d'Anaïs JEHL, cadre intermédiaire, remplacée dans un premier temps par Véronique ESCARTIN qui a assuré l'intérim, puis par Sevda NAKIR qui est en poste depuis le mois d'août 2021. Charlotte MOREL (apprentie éducatrice spécialisée) a réussi son diplôme et a quitté le service en juillet 2021. Une nouvelle apprentie, Alexandra LOTH (BTS ESF) est arrivée en septembre. Nous avons également accueilli trois stagiaires (BTS ESF, DE CESF et étudiants 3<sup>ème</sup> année STAPS) au cours de l'année.

#### 3.2 Travail avec les familles

##### Admission

Pour pouvoir intégrer le CHRS, une demande SIAO est à instruire, obligatoirement. Celle-ci doit être faite sur le site du SI-SIAO par un travailleur social (UTAMS, CCAS, SIP...).

Le SIAO envoie alors la demande vers notre centre d'hébergement, s'il estime l'orientation adéquate au vu du rapport social du prescripteur.

Dès réception, nous proposons un entretien d'admissibilité à la personne concernée. Cet entretien permet de comprendre la situation globale de la personne (budget, justice, administratif, logement, santé, autonomie, adhésion ...). Cette rencontre permet notamment d'évaluer si un accueil au sein de notre structure est pertinent ou si une autre structure serait plus adaptée à la situation de la personne. Nous expliquons également le fonctionnement du CHRS et répondons aux éventuelles questions, afin que la personne puisse se faire une idée plus précise des modalités d'accueil.

Lors de la réunion d'équipe qui a lieu une fois par semaine, le travailleur social ayant mené l'entretien d'admissibilité fait le bilan avec le reste de l'équipe afin d'estimer si l'admission peut être actée ou non.

Si un refus est acté, une réponse est envoyée au SIAO afin d'expliquer pourquoi nous ne pouvons répondre favorablement à la demande et nous proposons une orientation vers une structure plus adaptée.

Si la personne est admissible une réponse est également envoyée au SIAO pour les prévenir. Si nous n'avons pas de place d'accueil dans l'immédiat, la personne est mise sur liste d'attente. Si un accueil est possible la personne est directement contactée afin de convenir d'une date d'entrée.

Dans les deux cas nous faisons le lien avec le prescripteur.

## **Installation**

Selon la situation, les personnes peuvent, soit accéder à un appartement loué par notre association sur Sélestat (CHRS diffus) ou alors accéder à une chambre au sein de notre bâtiment collectif (CHRS collectif).

Pour cela, la personne doit se munir lors de son accueil, d'une caution (50€ pour le CHRS collectif et 100€ pour le diffus), ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Lors de son entrée dans le dispositif nous remplissons un contrat de séjour (valable entre 1 et 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois).

Nous réexpliquons le règlement de fonctionnement, en faisant signer le document. Nous transmettons également un livret d'accueil tout en apportant les explications. Un état des lieux d'entrée ainsi qu'un inventaire de l'équipement et du mobilier sont systématiquement effectués par un travailleur social du CHRS lors de l'admission. Le formulaire de demande d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) est également rédigé et envoyé à nos financeurs dans le mois suivant l'admission.

Le projet personnalisé est complété avec la personne au plus tard le mois suivant.

## **Le relogement**

La préparation au relogement est une étape significative de l'accompagnement proposé en CHRS. Le but de l'accompagnement global est de permettre aux personnes accompagnées de (re)trouver une autonomie afin d'accéder à un logement autonome. Le travailleur social et la personne accompagnée discutent puis définissent ensemble les secteurs choisis pour le relogement.

Pour cela, une demande de logement est instruite le plus rapidement possible. Lorsque la situation est stable une demande d'ACD est élaborée. Pour cela, nous travaillons en partenariat avec les nombreux bailleurs sociaux présents sur Sélestat et ses alentours. De plus, un travail de mise en situation est nécessaire pour permettre aux personnes accompagnées de distinguer leurs besoins, leurs désirs ainsi que leurs capacités à assumer le futur logement, essentiellement en termes de localisation, de surface et de coût. Il s'agit bien souvent de rappeler aux personnes que nous sommes tributaires des propositions des bailleurs sociaux et que, sur certains secteurs géographiques, l'offre est bien moins importante que la demande.

Nous pouvons aussi accompagner les personnes à trouver un logement chez les bailleurs privés (accompagnement pour les recherches, visites, contact avec les agences immobilières...).

De plus, il est aussi possible d'orienter les personnes vers des structures adaptées à leur situation comme la colocation coachée, les maisons relais...

Tout au long de l'accompagnement et d'autant plus au moment de la préparation au relogement, nous sensibilisons les personnes quant à la gestion de leur budget et l'importance de se constituer une épargne.

En effet, les logements et les chambres mise à disposition étant meublés et équipés, les personnes relogées doivent être prêtes à investir, de manière souvent conséquente, dans l'achat de mobilier et d'électroménager.

Malgré les partenariats en place (St Vincent de Paul, Emmaüs, etc.), certaines personnes accompagnées (notamment les bénéficiaires du RSA socle) se retrouvent dans des situations peu confortables durant les premiers mois qui suivent leur relogement.

## **L'accompagnement des familles**

Chaque famille est accompagnée dès son arrivée par un travailleur social qui est nommé référent. Au début de la prise en charge, les travailleurs sociaux se centrent sur l'installation de la famille au sein de l'appartement mis à disposition. Ce temps d'accueil, permet de faire connaissance et de s'accorder

sur les modalités de l'accompagnement. Au bout de quelques semaines, le projet personnalisé est élaboré avec les adultes. Ce projet permet de fixer des axes de travail.

En plus de l'accompagnement en direction de l'insertion, les travailleurs sociaux accordent beaucoup d'attention aux enfants et aux relations intra familiales. Des temps collectifs sont proposés aux familles. Ils reposent sur des sorties, des rencontres et visent un travail en direction de la parentalité. Ces temps collectifs permettent de créer du lien (entre les travailleurs sociaux et les familles, mais aussi entre les familles) et d'observer les familles dans un autre environnement.

Cette année encore l'accompagnement des familles a été marqué par la crise sanitaire. L'accompagnement (rendez-vous au bureau, visites à domicile, accompagnements physiques) a pu se poursuivre mais nous avons constamment dû l'adapter en tenant compte des restrictions, des protocoles sanitaires (au sein de l'ARSEA et auprès des partenaires).

Habituellement, nous organisons une sortie à destination des familles à chaque période de vacances scolaires. Cette année, nous n'avons pu organiser que deux sorties (Europa Park et aire de jeu) en raison de la crise sanitaire.

En septembre, nous avons essayé de remobiliser les familles en leur proposant un projet mêlant des temps en petit collectif à des temps en individuel. Les familles ont apprécié ces moments conviviaux. Mais dès le mois de novembre, nous avons dû les interrompre à nouveau.

## Bilan des ateliers collectifs et actions collectives mis en place en 2021

**Tableau des ateliers collectifs et actions collectives réalisés au CHRS diffus et collectif**

	DATE	NOM DE L'ACTION	PERSONNES PRESENTES	COLLECTIF DIFFUS
JANVIER	14	Atelier galette des rois	2	C
	21	Café bla bla	3	C
	22	Atelier galette	3	D
	23	Atelier « ici et maintenant »	2	D
	28	Café bla bla	3	C
	28	Repas collectif	5	C
FEVRIER	03	Jeux de société	2	C
	10	Jeux de société	3	C
	15	Action gestion du budget	3	C/D
	23	Jeux plein air	5	C
	23	Atelier « Ici et maintenant »	2	D
MARS	03	Repas collectif	7	C
	03	Réfection d'un appartement	6	C/D
	20	Petit déjeuner collectif	4	C
	31	Montage de meubles	3	D
AVRIL	04	Dégustation de chocolats	7 (CHRS)	C
	06	Travaux extérieur	2 CHRS	C
	06	Chasse aux oeufs	14	D
	07	Café bla bla	2	C
	16	Introduction à l'esprit critique	3	C
	20	Rencontre avec Jeff de la maison de la nature <i>CHRS collectif</i>	6	C/D
	22	Café bla bla	4	C
	26	Sortie Maison de la nature	3	C/D
	27	Travaux extérieur	2 CHRS	C
	30	Sport	4	C

MAI	02	« A vos familles jeux jouez » AGF	3	D
	04	Sport	3	C
	07	Sport	4	C/D
	14	Sport	5	C/D
	15	Café bla bla	4	C
	17	Groupe de parole avec Véronique LANG	3	C
	18	Sport	4	C/D
	19	Promotion de la santé avec un médecin et un psychologue	3	C
	21	Sport	4	C/D
	27	Café bla bla	3	C
JUN	02	Repas collectif	6	C
	11	Tri des déchets	7	C
	14	Repas collectif (pizzas maison)	7	C
	14	Groupe de parole avec Séverine LANG	3	C
	22	Top chef	2	C
	24	Repas convivial et foot	8	C
	24	Rencontre avec l'animateur de la maison de la nature - CHRS diffus	2	D
	30	Sortie aire de jeux Molsheim	3	D
JUILLET	13	Repas collectif	5	C
	26	Soirée loto	5	C
	27	Repas restaurant	6	C
AOÛT	12	Apéro	9 CHRS	C
	28	Barbecue	6	C
SEPTEMBRE	03	Europa Park	5	C/D
	29	Visite banque de l'objet	3	C/D
	29	Atelier l'embarquée	3	D
OCTOBRE	10	Café blabla	3	C
	11	Petit déjeuner+ point règlement	5	C
	13	Concours de dessin 1 - Dessin / goûter	8	D
	17	Concours de dessin 2 - Goûter / remise des prix	9	D
	26	« A vos famille jeux jouez »	3	D
	28	Sculpture citrouilles	2	C
NOVEMBRE	10	Café bla bla	2	C
	22	Soirée loto	4	C
	23	Repas collectif	8	C
	24	L'embarquée : lecture de contes	3	D
	27	Participation à la collecte de la Banque alimentaire	2	C/D
DEC	07	Repas collectif	6	C
	14	Décoration de la salle commune	4	C

Malgré la crise sanitaire, 64 temps collectifs ont pu être proposés cette année, avec une moyenne de 4 participants par séance.

Pour le CHRS collectif, ces temps de rencontre sont précieux. En effet, ils favorisent l'échange, la communication et permettent aux résidents de se détacher des tensions existantes. Ils permettent en effet de vivre des expériences positives et de désamorcer certains conflits.

Pour le CHRS diffus, nous tentons dans la mesure du possible d'amener les familles vers l'extérieur : sorties, participation aux activités proposées par l'AGF... Ceci participe au travail mené en direction de l'insertion et permet de préparer l'après CHRS.

### **Des actions collectives organisées en lien avec les projets individualisés des personnes**

L'accompagnement en CHRS est un accompagnement global. Le collectif est perçu comme un outil dont dispose le travailleur social pour mener à bien ses accompagnements au même titre que les temps de visites à domicile ou d'entretien. Ces temps collectifs ne sont pas simplement des temps d'animation, ils permettent de travailler en direction de l'insertion et l'autonomie de manière différente. De ce fait, il nous semble primordial de construire et de mener nos actions collectives en les mettant au service des problématiques observées auprès des personnes que nous accompagnons.

Cette année encore nous avons donc veillé à proposer des actions collectives en lien avec le budget, la santé et l'hygiène de vie, le logement, le soutien à la parentalité ou encore dans l'optique de favoriser le lien social. Il apparaît important aussi de travailler en direction du loisir et plus particulièrement sur la notion de « *prendre du plaisir* ».

- ✚ 17 repas / petit-déjeuner / goûter collectifs
- ✚ 11 temps de parole (café bla-bla/ groupe de parole)
- ✚ 4 ateliers pédagogiques à thème (santé, budget, tri des déchets)
- ✚ 4 ateliers travaux (réfection appartement, montage meubles, travaux extérieurs)
- ✚ 7 après-midis sportives
- ✚ 10 rencontres autour du jeu
- ✚ 3 actions autour de la découverte de la nature
- ✚ 5 actions pour marquer les fêtes (Noël, Pâques, Halloween)
- ✚ 8 actions avec l'intervenants extérieurs
- ✚ 6 sorties
- ✚ Autres actions : concours de cuisine TOP Chef, concours de dessin, participation à la collecte de la banque alimentaire

Au vu de la crise sanitaire l'axe de l'accès à la culture n'a pas été travaillé cette année. La fermeture des cinémas, salles de spectacle et la nécessité d'avoir un passe sanitaire nous ont freinés dans la mise en place d'actions en direction de cet axe.

### **3.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion**

Pour faciliter l'inclusion, les travailleurs sociaux du CHRS mettent régulièrement les personnes accompagnées en lien avec les partenaires et les informent des services existants. Nous essayons aussi souvent que possible de faire passer l'information sur les manifestations (fêtes, matches, spectacles...) ayant lieu à Sélestat et plus largement en Centre Alsace.

Nous accompagnons aussi régulièrement les personnes à leurs rendez-vous (CAF, CPAM, rendez-vous médicaux...). Cet accompagnement physique est régulier en début de prise en charge. Au fil du temps, nous demandons aux personnes de se rendre seules à leur rendez-vous afin de leur permettre de gagner progressivement en autonomie.

### **3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)**

L'accompagnement en CHRS est un accompagnement global. De ce fait, très souvent le travailleur social référent de la famille se trouve mis à une place centrale vis-à-vis des différents autres partenaires qui gravitent et accompagnent également la personne ou la famille hébergée.

Dès le début de la prise en charge nous abordons avec la personne accueillie cette question du lien que nous pouvons être amenés à avoir avec les autres partenaires intervenants dans leur situation. Nous évoquons également à ce titre la question de la discrétion et/ou du secret professionnel afin d'assurer à la personne qu'elle peut avoir confiance en ce travail de partenariat. Ainsi en fonction des situations nous sommes très régulièrement en contact avec l'UTAMS et les assistantes sociales de secteur et la PMI, le CCAS de la ville, les écoles, les mandataires judiciaires, les services de l'hôpital de jour, le CSAPA, les structures d'insertions socio professionnelle, l'hôpital de Sélestat, les services de pôle emploi, les services d'AEMO, etc.

Cette année, du fait du contexte sanitaire les réunions partenariales n'ont pas toujours pu se mettre en place et ce travail de coordination a principalement eu lieu par échanges téléphonique, mail ou en visio, mais toujours dans le respect de la personne accueillie et avec son consentement.

### **3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire », etc.)**

Actuellement nous rencontrons de plus en plus de difficultés dans le relogement. En effet, nous constatons une augmentation du prix du loyer des logements sur Sélestat et alentours, tandis que le budget des personnes que nous accompagnons, souvent au RSA socle, reste très faible. Les bailleurs privés, contractualisant des assurances de loyers impayés, ne permettent pas à la majorité de notre public d'intégrer un logement autonome, au vu des critères exigés. Concernant les bailleurs sociaux, les demandes de logements sociaux sont très nombreuses et les délais d'attente sont de plus en plus long.

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre autant de partenariat que nous l'aurions souhaité. En 2021 il est tout de même important de souligner 4 actions collectives menées en partenariat :

#### **✚ Les groupes de parole** menés en partenariat avec Mme Séverine LANG (psychologue).

Ces temps d'échange, de parole permettent à chacun de s'exprimer sur ses ressentis, ses questions. Ces groupes de paroles ont beaucoup de sens en particulier dans le contexte de crise sanitaire. Le groupe est animé par une psychologue qui encourage la circulation de la parole et qui pose le cadre.

#### **✚ Une action menée en partenariat avec la Maison de la Nature de Muttersholtz.**

Un nouveau partenariat s'est mis en place au cours de cette année. Jean-François DUSSART de la maison de la nature a contacté l'équipe du CHRS afin de proposer des sorties et autres temps de découverte de la nature et de l'environnement proche. Ce partenariat nous a permis de proposer de nouvelles actions alliant activité sportive (randonnée) et apprentissage (savoir reconnaître les plantes, savoir observer la forêt...). Au terme de ces ballades, Monsieur DUSSART propose un temps de convivialité autour d'un feu de bois avec dégustations de petites spécialités confectionnées avec des aliments de base (farine, eau, œufs...) qu'il parfume avec des herbes ou plantes cueillies lors de la promenade. Les personnes qui ont participé à ces rencontres ont apprécié le fait de se retrouver en pleine nature. En plus de proposer ce temps de rupture, cette action permet de sensibiliser les personnes à la protection de l'environnement.

#### **✚ Les projets autour de la parentalité « A vos familles jeux jouez » et « L'embarquée »** menés en partenariat avec l'Association Générale des Familles.

« A vos familles jeux jouez » est un atelier proposé aux parents et aux enfants pendant les vacances scolaires. Il s'agit d'une après-midi récréative où les uns et les autres se retrouvent autour de jeux de société. C'est un temps convivial propice aux échanges entre parents, entre enfants, entre parents et professionnels présents très appréciés par l'ensemble des participants et qui se déroulent dans les locaux des AGF.

Le projet « L'embarquée » a débuté cette année toujours en partenariat avec les AGF mais aussi d'autres associations Sélestadiennes d'insertion (« Tremplins », « Etiket », « ASF ») et une conteuse professionnelle. Cet atelier à destination une fois de plus de parents accompagnés de leur(s) enfant(s) est proposé une fois par mois le mercredi matin. Il a pour but d'aborder une thématique sous la forme d'une histoire racontée par la conteuse puis de proposer un temps d'échange avec en support la réalisation d'un temps manuel. Là aussi ces ateliers sont des temps conviviaux très appréciés par les participants.

### **L'atelier « Ma vie rêvée de parents ».**

Là aussi il s'agit d'une action autour de la parentalité, débutée en fin d'année en partenariat avec l'UTAMS de Sélestat. Une première séance de discussion sur le thème de « La vie rêvée de parents » a eu lieu en fin d'année. Suite à ces échanges, différentes thématiques ont été soulevées par les parents présents et devraient déboucher en 2022 à la mise en place d'ateliers en lien avec ceux-ci.

### **3.6 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation**

En 2021 nous avons débuté le travail de réécriture du projet d'établissement du CHRS avec le CREAL.

Différents temps de travail sur des journées ou des demies journées ont ainsi pu être proposés à l'ensemble de l'équipe.

Ainsi, 3 séances ont pu être effectuées en 2021. Différents points ont pu être abordés au cours de ces temps : les outils du CHRS, l'accueil et l'accompagnement des personnes, le cadre institutionnel... Ces temps de rencontre et d'échange permettent de se questionner sur le démarche d'accompagnement social et de revoir tout ce qui relève de la responsabilité et de l'éthique professionnelle.

Ce travail de réflexion nous a notamment amené à nous interroger sur le travail d'équipe en CHRS et sur la manière dont nous pourrions peut-être rendre l'accompagnement plus efficient.

En effet, la question d'un travailleur social référent n'est nullement à remettre en question mais il nous a semblé intéressant de pouvoir intervenir les uns et les autres dans les différents accompagnements en fonction de compétences spécifiques que nous pourrions tous avoir.

Ce « domaine de compétence » pourrait être choisi par le travailleur social et alimenté par des formations, par le développement de partenariats spécifiques, par des prises de renseignements spécifiques, par la transmission d'informations...

Ainsi différents domaines de compétence ont pu être évoqués comme : le logement, la parentalité, la santé, l'emploi, le budget ou encore l'accès à la culture.

Enfin, nous avons élaboré un questionnaire afin d'interroger les personnes accompagnées sur leurs ressentis, leurs besoins, leurs envies, leurs critiques dans le but d'aider l'équipe à améliorer l'accueil et la prise en charge en CHRS.

En 2022 la poursuite et la fin de la réécriture du projet d'établissement du CHRS nous permettra de finaliser nos différentes réflexions et d'établir nos objectifs pour les 5 années à venir.

## **4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION**

Nous avons prévu pour l'année 2022, en lien avec notre direction générale, d'élaborer la continuité de la mise en œuvre des évaluations internes.

Ces évaluations doivent nous permettre d'établir un plan d'action d'amélioration continu, qui nous permettra d'acter les nos axes d'amélioration et de les suivre dans leur réalisation.

## **5. RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2021**

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>ÉVOLUTION PERSONNEL PRESENT (EN ETP)</b>	9,4084	9,6621	9,2304	9,0585	8,3064

#### REPARTITION PERSONNEL PRESENT PAR CATEGORIE ET TYPE DE CONTRAT (EN ETP)

	TOTAL	ENCADREMENT	ADMINISTRATIF	EDUCATIF	PARAMEDICAL	MEDICAL	SERVICES GENERAUX
CDI	<b>7,4508</b>	0,9852	1,2309	4,1868			1,0479
CDD Temporaire							
CDD Remplacement	<b>0,3556</b>			0,3523			0,0033
Contrats aidés	<b>0,50</b>			0,50			

## 6. CONCLUSION

Cette année encore, malgré la crise sanitaire, nous avons assuré le maintien de nos accompagnements et les échanges avec les partenaires.

Les problématiques du public que nous accueillons sont de plus en plus nombreuses pour une même personne. Ces difficultés nous amènent à prendre du recul et réfléchir en équipe à la meilleure façon d'adapter notre accompagnement.

Ce travail de réflexion est également poursuivi par le biais de la réécriture du projet d'établissement avec le CREAL et ceci, dans le but, d'améliorer la qualité du service rendu tout en étant en adéquation avec les enjeux des politiques publiques de santé, sociales et éducatives.